

ACP
BRIAND PAVILLON 6
Avenue Paul Hymans 126
1200 Bruxelles
N° BCE : 0850.117.106



Pôle Concept s.a.
Avenue Paul Hymans, 105
B-1200 Bruxelles

Syndic Pole Concept S.A.
Ave Paul Hymans 105 Bte 11
BE 1200 Bruxelles
N° BCE : 0445.652.840
IPI : 102.895

Date document : 10/01/2023

Lot : 01 A17

Propriétaire :

Date d'échéance : 31/01/2023

Facture n° 407

Avenue Paul Hymans 126 17
1200 Bruxelles

Décompte de copropriété du 01/10/2022 au 31/12/2022

Compte	Ind. / Total	A Répartir	Réparti
A CHARGE DES OCCUPANTS			-927.81
0019 Administration	19 / 1000	4 468.97 =	84.91
0049 Frais ascenseurs	19 / 1000	755.51 =	14.35
0050 Entretien - dépannages chaufferie 1 - 6	19 / 961	7 047.35 =	139.33
0060 Eau des communs	19 / 961	3 129.53 =	61.87
0065 Redevances Vivaqua	1 / 51	1 311.86 =	25.72
0079 Frais chauffage et eau	19 / 961	30 006.52 =	593.26
0090 Electricité	19 / 1000	283.00 =	5.38
0109 Entretien et dépannages	19 / 1000	2 481.01 =	47.14
0129 Personnel	19 / 1000	8 362.72 =	158.89
0160 Provisions & frais Parc	19 / 1000	-598.55 =	-11.37
0972 remboursement provisions chauffage	19 / 961	-103 550.00 =	-2 047.29
A CHARGE DES PROPRIETAIRES			25.63
0029 Frais de copropriété	19 / 1000	492.82 =	9.36
0039 Assurances	19 / 1000	220.83 =	4.20
0170 TRAVAUX	19 / 1000	635.51 =	12.07
FRAIS PRIVATIF			1 448.90
0981 Chauffage et eaux	/	=	1 448.90
Détails des frais privés			1448.90
Chauffage & eaux 21-22			1448.90

Total de la facture : 546.72 €

Instructions de paiement

A payer avant le 31/01/2023

546.72 €

BRIAND PAVILLON 6

Iban : BE71 3101 8901 2569

Bic : BBRU BE BB

Communication : +++000/0038/71714+++

ACP
BRIAND PAVILLON 6
Avenue Paul Hymans 126
1200 Bruxelles
N° BCE : 0850.117.106



Syndic Pole Concept S.A.
Ave Paul Hymans 105 Bte 11
BE 1200 Bruxelles
N° BCE : 0445.652.840
IPI : 102.895

Monsieur et Madame

Propriétaire : 0000038717

Réf. du lot : 01 A17

VAN GERVEN-STANCIU Kevin-Nicoleta-
Avenue Paul Hymans 126 bte 17
1200 Bruxelles
Belgique

Bruxelles, le 10/01/2023

Décompte de copropriété du 01/10/2022 au 31/12/2022

Cher(s) copropriétaire(s),

Vous trouverez, au verso de la présente, le détail de votre participation individuelle dans le décompte de charges dont question sous rubrique.

Lorsque votre facture mentionne un ancien solde, le montant du virement est calculé en tenant compte de celui-ci de manière à vous permettre d'apurer totalement votre dette vis-à-vis de la copropriété. Si votre compte s'avère créditeur, c'est à dire que le virement ne reprend aucun montant à payer, et que vous souhaitez être remboursé (plutôt que de laisser la somme en question "à valoir" sur les prochains décomptes ou appels de fonds), nous vous prions de nous le faire savoir en nous communiquant votre numéro de compte bancaire.

En cas de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service comptabilité, qui est accessible **tous les matins entre 9h00 et 12h30**, en prenant soin de mentionner vos références « clients » que vous trouverez dans l'encadré ci-dessus.

Afin que la comptabilisation de votre paiement puisse se faire correctement, nous vous prions d'utiliser **exclusivement** les informations reprises sur le bulletin de virement, au verso de la présente, et ce, **avant** la date d'échéance mentionnée ci-dessus.

En vous remerciant d'avance de respecter cette échéance, nous vous prions de croire, cher(s) copropriétaire(s), en l'assurance de notre considération distinguée.

Pour plus d'informations sur votre immeuble et votre compte personnel, consultez notre site
[http : //www.poleconceptsa.be](http://www.poleconceptsa.be) et sélectionnez « Accès à votre Ecoweb »

Votre login : 0000038717
Votre mot de passe : 71714